

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;
VU la Loi N°64-17 du 11 Août 1964 sur l'Organisation
Municipale ;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste
des emplois ou charges pour lesquels la nomination est
laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU les nécessités de services ;
Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Défense Nationale,

D E C R E T :

Article 1er - Sont nommés :

- Délégué du Gouvernement, Chef de
l'Administration Urbaine de Porto-Novo : Mr Mathias AHOUEGNIMON,
- Délégué du Gouvernement, Chef de
l'Administration Urbaine de Cotonou : Mr Ernest MENSAH,
- Délégué du Gouvernement, Chef de
l'Administration Urbaine de Ouidah : Mr Jacob ADEGOUN,
- Délégué du Gouvernement, Chef de
l'Administration Urbaine d'Abomey,
cumulativement avec ses fonctions : Mr Félicien ATAKOUN,
- Délégué du Gouvernement, Chef de
l'Administration Urbaine de Parakou : Mr Baboni BARKA.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et
communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 Mars 1966

par le Président de la République,

le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale,

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Général Christophe SOGLO

Pr.le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques absent,
le Ministre des Affaires Etrangères,
chargé de l'intérim :

Ampliations :

PR 4 - MI 6 - DAI 6 - Intéressés 5
SGG 4 - Ministères 11 - IAA 2 -
Trésor 5 - DGF-DB-CF-DC-DI 10 -
Gde.Chanc.1 - JORD 1.

Emile-Derlin ZINSOU